

ANIMAUX / ŒUFS A COUVER / SEMENCES / EMBRYONS / OVOCYTES	RI.CA.01.01	CANADA
	Mars 2014	

I. DOMAINE D'APPLICATION

<i>Description du produit</i>	<i>Code NC</i>	<i>Pays</i>
Sperme porcin	0511	Canada

II. CERTIFICAT BILATÉRAL*Code AFSCA**Titre du certificat*

EX.VTL.CA.01.01.

Certificat sanitaire pour l'exportation de sperme de porcs
vers le Canada. 5 p.**III. CONDITIONS GÉNÉRALES***Agrément pour l'exportation vers le Canada*

Un agrément spécifique auprès des autorités compétentes canadiennes n'est pas nécessaire pour l'exportation de sperme porcin.

Procédure d'importation

La procédure relative à l'exportation d'animaux vivants, de sperme et d'embryons vers le Canada est disponible sur le site web suivant :

<http://www.inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/importation/fra/1300460421194/1300461242684>